



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

Actisud N° 1



Règlement du CARPODROME



La pêche au carpodrome d'actisud 1 entraîne la connaissance et l'acceptation du règlement intérieur. Tout pêcheur doit être muni d'une carte de pêche spécifique à ce plan d'eau, par la prise de l'option carpodrome obligatoire, annuelle ou journalière.

AUTORISATION

- Pêche autorisée tous les jours.
- Horaires autorisés : une demi-heure avant le lever du soleil, jusqu'à une demi-heure après son couché.
- 1 canne autorisée par pêcheur.
- Pêche au coup, canne de 11 m maxi. Une ligne à l'eau par pêcheur, nombre de kits illimité.
- Pêche à l'Anglaise, pêche au Feeder.
- Pour le respect du poisson, tapis de réception (obligatoire) et grande épuisette fortement conseillés.
- Hameçon sans ardillon ou écrasé obligatoire, taille 8 maxi et fil 25centièmes maxi.
- Pellets, chènevis, maïs, pois chiches, petit pois, vers de terreau, ainsi que la pâte sont autorisés sur le carpodrome.
- Pêche uniquement en No kill. Le poisson doit être remis à l'eau immédiatement.

INTERDICTION

Pêche de nuit interdite, ainsi que toutes autres techniques de pêche non citée ci-dessus.

Les bourriches et sacs de conservation sont interdits.

Tresse interdite, canne dite chinoise également.

Graines crues, arachide grasse, pain, amorces farines sont interdits.

Respecter l'environnement. Le lieu doit rester propre. La propreté sur le site reste l'affaire de tous.

Ne rien laisser au sol, ni dans l'eau. - Ne pas dégrader la végétation.

Tout pêcheur devra présenter sa carte option carpodrome lors d'un contrôle fait soit par les gardes particuliers soit par l'un des membres du comité d'administration.

**TOUT PÊCHEUR NE RESPECTANT PAS CE RÈGLEMENT SE
VERRÀ DANS L'OBLIGATION DE QUITTER LES LIEUX SANS
DISCUSSION NI REMBOURSEMENT.**

La Messine décline toute responsabilité en cas d'accident.



Le comité d'administration